



## Budget 2026 Informations à l'attention des communes

### Soins dentaires

Le budget 2026 en lien avec les mesures relatives à la santé bucco-dentaire de la population valaisanne demeure sensiblement identique au budget communiqué pour 2025.

#### **Modification de la LALAFam pour l'instauration d'une aide financière aux soins dentaires (MCH2 490.361)**

Pour l'année 2026, un budget global de Fr. 1 mio, identique à 2025, est prévu pour cette mesure. Son financement est soumis à la Loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle (LHarm). Ainsi, 30% du montant global, soit Fr. 300'000.- est à la charge des communes.

#### **Prise en charge des soins dentaires conservateurs pour les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans (MCH2 490.361)**

Le budget 2026 à prévoir pour la prise en charge d'une partie (minimum 40%) des soins dentaires conservateurs (hors orthodontie) par les communes est similaire au budget 2025. L'extension de cette prise en charge pour les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans au lieu de 16 ans, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025, est désormais inscrite dans l'ordonnance sur la promotion de la santé et la prévention des maladies et des accidents.

#### **Introduction d'une consultation médico-dentaire pour les personnes âgées en établissement médico-social (MCH2 490.361)**

A la suite d'un projet-pilote mené en 2024 pour évaluer la faisabilité d'une consultation médico-dentaire dans les trois mois suivant l'entrée en EMS ainsi que les possibilités en termes de formation du personnel et de suivi, des démarches sont en cours dans l'objectif d'élargir cette pratique à l'ensemble des EMS du canton. Le budget global estimé pour cette mesure en 2026 est estimé à Fr. 260'000.- et serait réparti à raison de 70 % à charge du canton et 30 % à charge des communes, soit Fr. 78'000.- annuels à charge des communes.

Sion, le 6 août 2025, SSP